

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [gasnierm-etsb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ac27e81bac9276e01e03157b>

Date d'obtention : 2025-12-09 20:18:54

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre les étapes de la méthode d'intervention si la situation est rapportée par un élève. Ne pas chercher/regarder les images/videos pornographiques. Contacter le service de police à la suite des étapes d'évaluation de la trousse sexto. Ne pas interroger l'instigateur si on soupçonne un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir un protocole clair d'intervention et connaître le rôle de chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Contexte de la situation de sexto, impact sur les élèves, intention de l'instigateur.